

République Française
Département
du Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
Séance du 17/03/2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLIN Annie, LASNE Corinne, SIROT Céline, MM : GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POTIER Serge à Mme LASNE Corinne, SARREAU Philippe à M. LAUNAY Aurélien

Excusé(s) : Mme MALTHET Géraldine, MM : BERGER Fabien, POISSON Gérard

SOMMAIRE

- **Approbation du compte de gestion 2016 - budget principal**
- **Vote du compte administratif 2016 - budget principal**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - budget principal**
- **Approbation du compte de gestion 2016 - budget eau et assainissement**
- **Vote du compte administratif 2016 - budget eau et assainissement**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2016 - budget eau et assainissement**
- **Subventions 2017**
- **Admission en non-valeur - Budget eau et assainissement**
- **Travaux vestiaires du foot : mission de maîtrise d'œuvre**
- **Réaménagement et mise aux normes accessibilité de la mairie : choix de la maîtrise d'œuvre**
- **Embauche d'un contrat d'avenir suite démission**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de M. Frédéric DENIZOT.

Le compte rendu du conseil du 17 février est approuvé.

Référence : 2017_0009

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 - budget principal

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.
Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0010

Objet : Vote du compte administratif 2016 - budget principal

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif 2016. Monsieur le Maire propose Mme Corinne LASNE pour cette fonction. Après le vote, Mme Corinne LASNE est élue à l'unanimité.

M. le Maire donne la présidence à Mme Corinne LASNE et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Corinne LASNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian FERRAND, Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation du Compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 1 025 263.82 €
- Total émis : 552 373.08 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 1 025 263.82 €
- Total émis : 586 723.33 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 34 350.25 €

REPORT 201 : + 482 724.82 €

Soit un résultat global de clôture de 517 075.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 413 837.64 €
- Total émis : 61 697.22 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 413 837.64 €
- Total émis : 44 276.33 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 17 420.89 €
REPORT 2015 : + 28 289.04 €

Soit un résultat global de clôture de 10 868.15 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0011

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - budget principal

- Le Conseil Municipal,
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de + 34 350.25 €.
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Excédent antérieur reporté : 482 724.82 €
- Résultat de l'exercice 2016 - excédent : + 34 350.25 €
- Excédent au 31.12.2016 : 517 075.07 €

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Affectation à l'excédent reporté - compte 002 report à nouveau créditeur : 517 075.07 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0012

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 - budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget eau et assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0013

Objet : Vote du compte administratif 2016 - budget eau et assainissement

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif du budget eau et assainissement 2016. Monsieur le Maire propose Mme Corinne LASNE pour cette fonction. Après le vote, Mme Corinne LASNE est élue à l'unanimité.

M. le Maire donne la présidence à Mme Corinne LASNE et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Corinne LASNE, délibérant sur le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian FERRAND, Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation du Compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 352 483.51 €
- Total émis : 107 115.81 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 352 483.51 €
- Total émis : 130 074.92 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 22 959.11 €

REPORT 2015 : + 223 543.51 €

Soit un résultat global de clôture de 246 502.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 258 453.73 €
- Total émis : 62 123.92 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 258 453.73 €
- Total émis : 46 920.74 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 15 203.18 €

REPORT 2015 : + 34302.73 €

Soit un résultat global de clôture de + 19 099.55 €.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau et assainissement 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0014

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2016 - budget eau et assainissement

- Le Conseil Municipal,
- Après avoir entendu le compte administratif eau et assainissement de l'exercice 2016
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de + 22 959.11 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Excédent antérieur reporté : 223 543.51 €
- Résultat de l'exercice 2016 - excédent : 22 959.11 €
- Excédent au 31.12.2016 : 246 502.62 €

Conformément à l'instruction M49, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Affectation à l'excédent reporté - compte 002 report à nouveau créditeur : 246 502.62 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0015

Objet : Subventions 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant des diverses subventions aux associations pour 2017 :

Prévention Routière	30 €
Bibliothèque Centrale de Prêt du Cher	35 €
UNAFAM	60 €
Association d'Aide à Domicile des AIX D'ANGILLON	320 €
Club des Aînés Ruraux de BRECY-NOHANT	155 €
Association familiale de Brécy	390 €
Etoile Sportive de BRECY	1 100 €
Foyer Rural de BRECY	900 €
Foyer Rural - fête de Noël	816.24 €
G.E.D.H.I.F.	35 €
FACILAVIE	60 €
Association Service de Soins à Domicile	60 €
Jeunes Pompiers volontaires des Aix	100 €
Association Amitié Loisirs	60 €
C.C.A.S. de BRECY	4 000 €

Ces subventions seront prélevées à l'article 65748 du Budget de la Commune et 65736 du Budget pour le CCAS.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0016

Objet : Admission en non-valeur - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R. 2342-4 ;

Vu l'état des pièces irrécouvrables dressé et certifié par Mme Le Comptable public qui demande l'admission en non-valeur de créances impayées 2015 et 2016 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mettre en non-valeur, sur le budget d'eau et d'assainissement 2017, la somme de 15.17 €, représentant les produits irrécouvrables pour des abonnés de la commune.

Cette somme sera prélevée à l'article 6541 du budget d'eau et d'assainissement 2017.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0017

Objet : Travaux vestiaires du foot : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d'un architecte pour assumer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation des vestiaires du foot et donne lecture de la proposition d'honoraires de M. Jean-Paul MARTIN, Architecte DPLG dont le montant serait égal à 6 % du montant des travaux H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient la proposition de M. Jean-Paul MARTIN ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0018

Objet : Réaménagement et mise aux normes accessibilité de la mairie : choix de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d'un architecte pour assumer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement et mises aux normes accessibilité de la mairie et donne lecture de la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte PRAXIS ARCHITECTURE dont le montant serait égal à 9 % du montant des travaux H.T. soit un forfait de rémunération égal à 16 920 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient la proposition du cabinet PRAXIS ARCHITECTURE représenté par M. Jacky RIOLET ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0019

Objet : Embauche d'un contrat d'avenir

Monsieur le Maire fait part de la démission de l'agent recruté en tant qu'agent polyvalent dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et propose de réembaucher une personne dont le contrat se déclinerait comme suit :

- Durée du contrat : 36 mois
- Durée du travail : 24h annualisées
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un nouveau poste dans le cadre du dispositif "d'emploi d'avenir" dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 36 mois
- Durée du travail : 24h annualisées
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Conseil communautaire

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire du jeudi 2 mars 2017 qui est visible dans sa totalité sur le site de la communauté de communes "Terres du Haut Berry"

Cimetière

M. le Maire fait part de la dispersion des cendres d'un administré de Brécy et rappelle que des travaux seront envisagés au jardin du souvenir.

Commission finances

Elle se réunira le 30 mars à 18h30.

Levée de la séance à 21h45

Brécy le 22 mars 2017

Le Maire,
Christian FERRAND